

Conditions relatives aux subventions de la Fondation Fergusson

Conditions générales

Les organisations canadiennes du Canada atlantique qui offrent des services dans cette région sont admissibles si elles sont enregistrées comme organismes de bienfaisance auprès de Revenu Canada et si leurs projets correspondent à au moins un des trois piliers de la Fondation :

- Sensibilisation générale;
- Intervention;
- Prévention et élimination.

Les projets doivent avoir une application pratique et comporter des avantages pour les personnes concernées par la violence familiale, c'est-à-dire les victimes, les survivants, les auteurs d'agressions ainsi que leurs familles et communautés.

Les organisations retenues doivent accepter les conditions suivantes afin de recevoir les fonds :

1. Soumettre à la Fondation, dans les trois mois suivant la date de fin de projet initialement indiquée par l'organisation, un rapport présentant les résultats du projet et confirmant la façon dont les fonds ont été utilisés;
2. Partager avec la Fondation tous les documents produits en lien avec le projet, dans les trois mois suivant la date de fin de projet initialement indiquée par l'organisation.
La Fondation se servira de ces documents pour les activités promotionnelles indiquées au point 4.
3. Participer à des activités avec la Fondation, sur demande (c.-à-d. webinaires, présentations, vidéos, etc.);
4. Fournir des photos et d'autre matériel à l'équipe de communication de la Fondation pour de futures activités promotionnelles.

Projets admissibles

Sous réserve de remplir les conditions générales ci-dessus, les projets admissibles sont entre autres les suivants :

1. Prestation de services aux personnes touchées par la violence familiale, p. ex. :
 - i. Conseils et aide;
 - ii. Éducation et formation;
 - iii. Autres services conformes aux exigences générales stipulées ci-dessus.



2. Création de programmes de formation pour :
 - i. Personnel ou bénévoles travaillant dans le domaine de la violence familiale ;
 - ii. Le public en général.

La préférence sera donnée aux projets qui démontrent le mieux qu'ils répondent aux critères suivants démontrent qu'ils répondent aux critères suivants :

- 1. Innovation :** Projets d'élaboration, d'adoption ou de démonstration de stratégies nouvelles ou améliorées visant à relever les défis liées à la violence familiale.
- 2. Durabilité :** Projets dont la contribution à la mission de la Fondation se poursuivra au-delà de l'année de subvention initiale.
- 3. Transférabilité :** Projets pouvant être adoptés ou adaptés par d'autres organisations ou communautés.
- 4. Diversité :** Projets ciblant l'éventail complet des personnes touchées par la violence familiale, et ceux portant sur des groupes sous-représentés.
- 5. Tire parti de l'aide financière de la Fondation :** Projets qui, grâce à la subvention de la Fondation, peuvent obtenir des fonds auprès d'autres sources.
- 6. Besoin communautaire démontré :** Projets répondant à un besoin communautaire confirmé à l'aide de lettres de soutien de partenaires communautaires.

Projets non admissibles

Les projets non admissibles sont ceux qui visent à couvrir (financer) les dépenses d'exploitation normales de l'organisation. Les dépenses d'exploitation normales comprennent entre autres ce qui suit :

1. Loyer et frais ordinaires liés aux installations
2. Salaires
3. Coûts associés aux programmes (p. ex., renforcement de la capacité des programmes existants, colloques annuels, formation du personnel, etc.)
4. Frais d'exploitation généraux (p. ex., services publics, fournitures de bureau, etc.)
5. Campagnes de financement en capital

Ces coûts et frais peuvent faire partie du coût global du projet (p. ex., 5 % du salaire d'un employé du service administratif), mais ils ne seront pas financés par la Fondation. Sur le formulaire de budget, ces coûts et frais doivent être indiqués comme étant des contributions « en nature » (par le demandeur).



Programme de subventions de la Fondation Fergusson

Formulaire de demande

Date de soumission :

Please complete the following information:

M ___ D ___ A _____

Renseignements sur l'organisme ou sur l'entreprise

Nom de l'organisation : _____

Adresse : _____

Tél. (travail) : _____

Site Web de l'organisation : _____

Quel est le numéro d'organisme de bienfaisance du demandeur (fourni par Revenu Canada)?

Personne-ressource

Nom de la personne-ressource : _____

Pronoms (facultatif) : _____

Rôle/responsabilité (relation avec l'organisation) : _____

Tél. (travail) : _____

Courriel : _____

Renseignements sur le projet

À noter : Veuillez utiliser l'espace fourni dans le formulaire de demande. Si vous avez besoin de plus d'espace, vous pouvez joindre vos réponses en annexe au formulaire de demande dûment rempli.

1. Quel est le nom ou titre du projet? _____
2. Les projets admissibles doivent correspondre à au moins un des trois piliers de la Fondation. À quel pilier de la Fondation le projet correspond-il?

Sensibilisation générale

Intervention

Prévention et élimination



3. Les projets doivent avoir une application pratique et comporter des avantages pour les personnes concernées par la violence familiale, c'est-à-dire les victimes, les survivants, les auteurs d'agressions ainsi que leurs familles et communautés.

Veillez décrire en 500 mots ou moins :

- a. la nature du projet;
- b. comment le projet répond aux exigences stipulées;
- c. comment le projet correspond au(x) pilier(s) indiqué(s) à la question 2.



4. La préférence sera accordée aux projets répondant le plus possible aux critères suivants. Veuillez indiquer les critères auxquels répond le projet et fournir une brève explication pour chacun.
- a. **Innovation** : Projets d'élaboration, d'adoption ou de démonstration de stratégies nouvelles ou améliorées visant à relever les défis liées à la violence familiale.

 - b. **Durabilité** : Projets dont la contribution à la mission de la Fondation se poursuivra au-delà de l'année de subvention initiale

 - c. **Transférabilité** : Projets pouvant être adoptés ou adaptés par d'autres organisations ou communautés.

 - d. **Diversité** : Projets ciblant l'éventail complet des personnes touchées par la violence familiale, et ceux portant sur des groupes sous-représentés.



e. Tire parti de l'aide financière de la Fondation : Projets qui, grâce à la subvention de la Fondation, peuvent obtenir des fonds auprès d'autres sources.

f. Besoin communautaire démontré : Projets répondant à un besoin communautaire confirmé par des lettres de soutien de partenaires communautaires.

5. Quelles sont les dates de début et de fin du projet?

6. Quelle région du Canada atlantique votre projet cible-t-il?

7. Dans quelle(s) langue(s) le projet est-il proposé?

(p.ex. : Anglais, français, espagnol, mi'kmaq, LSA, LSQ, etc)



8. Quel est le montant de la subvention demandée? Veuillez fournir un budget détaillé comprenant les contributions en nature et autres contributions financières. Ne pas respecter cette exigence peut limiter l'examen de votre projet.

Le demandeur reconnaît que les projets non admissibles sont ceux qui visent à couvrir (financer) les dépenses d'exploitation normales de l'organisation. Pour plus d'informations, voir les critères relatifs aux subventions.

9. Quelle est la principale source de financement de votre organisation?
10. Allez-vous recevoir des fonds ou avez-vous demandé d'autres fonds pour ce projet? Si c'est le cas, veuillez fournir des détails (p. ex., source du financement, montant, fonds garantis, en attente, etc.).



Liste de contrôle

Veillez joindre les documents suivants à votre demande :

- Formulaire de demande dûment rempli
- Lettres de soutien communautaire
- Budget détaillé du projet
- Dernier rapport annuel de votre organisation
- Autres documents à l'appui

Rappels

Les organisations retenues doivent accepter les conditions suivantes afin de recevoir les fonds :

Veillez indiquer vos initiales

1. Soumettre à la Fondation, dans les trois mois suivant la date de fin de projet initialement indiquée par l'organisation, un rapport présentant les résultats du projet et confirmant la façon dont les fonds ont été utilisés.
2. Partager avec la Fondation tous les documents produits en lien avec le projet, dans les trois mois suivant la date de fin de projet initialement indiquée par l'organisation. La Fondation se servira de ces documents pour les activités promotionnelles indiquées au point 4.
3. Participer à des activités avec la Fondation, sur demande (c.-à-d. webinaires, présentations, vidéos, etc.).
4. Fournir des photos et d'autre matériel à l'équipe de communication de la Fondation pour de futures activités promotionnelles.

Veillez cocher cette case pour confirmer que vous avez lu et acceptez les conditions.

Signature: _____

Veillez sauvegarder ce formulaire avec le nom de votre organisation comme titre (en format PDF) et l'envoyer par courriel à Morgan.Richard@unb.ca

